



MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Direction générale de la santé
Département des urgences sanitaires

080555

Paris, le **19** SEP. 2008

Le directeur général de la santé

à

Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements de santé

**à l'attention de Mesdames et Messieurs
les chefs de service des urgences et de pédiatrie**

Information

En Chine, de nombreux cas graves de lithiase rénale, dont certains ont entraîné insuffisance rénale et décès, ont été signalés chez des nourrissons, après consommation de produits laitiers de différentes marques chinoises (principalement des laits en poudre du groupe SANLU). La toxicité rénale de ces laits chinois est liée à la présence anormale de traces de mélamine.

L'importation des produits laitiers chinois est interdite sur tout le territoire communautaire depuis 2002, toutefois, on ne peut exclure totalement l'existence d'importations illicites.

Face à un tableau clinique de lithiase rénale chez un nourrisson susceptible d'avoir consommé du lait infantile de marque chinoise, nous vous remercions d'effectuer un signalement immédiat auprès de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales de votre département, qui fera suivre à l'Institut de veille sanitaire.

**La directrice générale adjointe
de la santé**

Sophie DELAPORTE

CETTE TELECOPIE EST COMPOSÉE D'UNE SEULE PAGE

14, avenue Duquesne – 75 350 Paris 07 SP
Tél. : 01 40 56 60 00 – Télécopie : 01 40 56 40 56 – www.sante.gouv.fr – www.sante.fr